



Décision n°2026_55DEC

Département BATI
Direction de la Stratégie Patrimoniale

Objet : Délimitation de la parcelle BD n°399 sise rue de la Bottière à Nantes, au droit des parcelles BD n°281 et BD n°212.

Décision

Le Maire de Nantes,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au maire, aux adjoints et éventuellement aux conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2025_10ARR du 1er avril 2025 portant délégations de fonction et de signature aux élus,

Vu la demande de délimitation présentée par Nantes Métropole Aménagement (aménageur de la ZAC Bottière Pin-Sec) et la Ville de Nantes.

Vu le procès-verbal établi par Monsieur Clément DOCEUL, en sa qualité de géomètre-expert, pour consigner les opérations menées pour établir les limites de la parcelle à délimiter,

Décide

Article 1^{er} – De délimiter conformément au plan ci-annexé la parcelle BD n°399 sise rue de la Bottière à Nantes, au droit des parcelles BD n°281 et BD n°212.

Article 2 – La présente décision sera affichée, copie sera transmise à Monsieur Clément DOCEUL, en sa qualité de géomètre-expert.

Article 3 – M. le Directeur Général des Services et Mme le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Nantes, le **11 FEV. 2026**

Pour Madame La Maire,

L'adjoint délégué,

Pascal BOLO

Transmis en préfecture le :

11 FEV. 2026

Accusé de réception en préfecture
044-214401093-20260211-2026_55DEC-AR
Date de télétransmission : 11/02/2026
Date de réception préfecture : 11/02/2026